

COMITE SYNDICAL

**JEUDI 03 FEVRIER 2011
A 09 H30**

(Siège du SYMADREM)

**COMPTE RENDU DE SEANCE
D.O.B**

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 décembre 2010
--

DECISIONS DU N°: 2010-17 A 2010-18

PROPOSITION DE DELIBERATIONS : 2011-01 A 2011-04
--

DIVERS

DECISIONS

N°	OBJETS	MONTANTS
2010 17	<u>AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE AVEC SAFEGE</u> RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES INTERVENTIONS EN PERIODE DE CRUE	69.940 €/HT
2010 18	<u>OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE</u> AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	2.000.000 € Sur 1 AN

RAPPORTS

N° DELIB	OBJET
2011-01	Débat d'Orientation Budgétaire
2011-02	<u>Actualisation</u> des Autorisations de programmes Et des Crédits de Paiements
2011-03	<u>SYMADREM</u> Remboursement de frais engagés pour le SYMADREM par le Directeur Général
<u>MOTION</u> 2011-04	<u>MOTION</u> Relative au soutien du Comité Syndical au Personnel du SYMADREM

LA SEANCE EST PRESIDEE PAR :

Monsieur Hervé SCHIAVETTI - Président du SYMADREM

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc MASSON

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

ADOPTION A L'UNANIMITE DU P.V

DECISIONS 2010-17 A 2010-18

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Comité.

PAS D'OBSERVATION

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° : 2011-01

Rapporteur : M. SCHIAVETTI

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président présente une note introductive à ce débat, qui rappelle :

- Les contentieux en cours
- Le contexte général dans lequel sera proposé le budget primitif
- Les règles de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Les résultats provisoires à la date du 3 février et l'évolution prévisionnelle des chapitres pour l'exercice 2011
- Les opérations réalisées en 2010
- Les opérations en cours
- Les opérations nouvelles prévues en 2011,

Puis le débat s'instaure

Monsieur DUMAS attire l'attention sur la page «14» du document qui indique les prévisions des participations 2011 des Collectivités au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, il souligne l'intérêt pour les Communes de provisionner leurs futures participations compte tenu des Crédits de Paiements prévisionnels pour les exercices à venir, en raison des importants travaux programmés en rive droite.

Monsieur CHARRIER indique l'importance de la réalisation des travaux de protection pour le développement des Communes.

Il souhaite pour ce faire, que l'Etat honore ses engagements en termes de participation aux investissements. Enfin, il indique que les propositions du Débat d'Orientation Budgétaire vont tout à fait dans le sens des souhaits de Port-Saint-Louis- du Rhône.

Madame SANDEL demande si les contentieux en cours mettent en péril la pérennité du SYMADREM.

Le Président répond par l'affirmative.

Monsieur DUMAS rappelle que le Conseil Général du Gard et la Région Languedoc-Roussillon ont fait savoir qu'ils se retireraient en cas de condamnation, sachant que leur implication au sein du SYMADREM est une démarche volontaire et non obligatoire.

Il confirme l'incertitude que représentent ces contentieux dans la mesure où il n'y a pas de clef de répartition des éventuelles condamnations.

Le Président rappelle que cet outil est voulu par l'Etat. Il existe une réelle volonté des Parlementaires de saisir et sensibiliser le Gouvernement de ce problème.

Monsieur LIMOUSIN se fait confirmer que l'étude de ressuyage Tarascon / Arles et la prise en compte des eaux déversées sur ce secteur ont bien été intégrées dans les programmes.

DELIBERATION N° : 2011-02

Rapporteur : M. SCHIAVETTI

ACTUALISATION DES AP/CP

Il s'agit de la traduction des opérations d'investissement vues dans le Débat d'Orientation Budgétaire et de l'Actualisation des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements en cours.

PAS D'OBSERVATION
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYMADREM

Remboursement de frais engagés pour le SYMADREM, par le Directeur Général

PAS D'OBSERVATION
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION

Relative au soutien du Comité Syndical au Personnel du SYMADREM

Madame SANDEL souhaite connaître les raisons de cette motion.

Le Président rappelle les faits, à savoir l'accident mortel survenu sur une digue et leur interprétation notamment dans les médias. On s'associe à la douleur des familles, mais on ne peut laisser dire n'importe quoi.

Monsieur DUMAS fait référence aux sites internet, certains accusant « d'assassinat » les responsables du SYMADREM, alors que ceux-ci ont simplement fait appliquer la loi. Si la douleur des familles est tout à fait compréhensible, on ne peut laisser accuser le Personnel qui fait son travail.

Monsieur MASSON donne lecture d'un extrait d'article paru sur le site d'un grand quotidien local qui met en cause les Cadres du SYMADREM.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le 3 février 2011

LA SEANCE EST LEVEE A 11H
